

TAXES DECHETS

Afin de respecter les réglementations fédérales, dont le principe du « pollueur payeur », la redevance annuelle est composée d'une taxe de base et d'une taxe variable.

1) Taxe de base annuelle

pour les particuliers

par nombre de pièces; pondérées par des facteurs d'équivalence

Nombre de pièces	Tarifs	coefficient
1 Pièce	108.90	1.00
2 Pièces	119.80	1.10
3 Pièces	130.70	1.20
4 Pièces	141.60	1.30
5 Pièces et plus	152.40	1.40

pour les entreprises

par entreprise, selon le genre d'activités

Catégorie 1 : Entreprises de services Bureaux (fiduciaires, assurances, banques, avocats, notaires kiosques, etc.), coiffeurs, instituts de beauté, profession médicales, etc.		99.00
Catégorie 2 : Etablissements publics et similaires Cafés-restaurants, tea-rooms, bars, boucheries, boulangeries, buvettes, hôtels, homes, etc.		108.90
Catégorie 3 : Industrie, artisanat et autres entreprise Industries, artisanat, magasins d'alimentation, caves, commerces de vins, entreprises agricoles et viticoles, etc.		118.80

2) Une taxe proportionnelle

pour les particuliers :

par personne, selon le volume des déchets (taxe au sac)

par sac de 17 litres	0.95	Rouleau de 10	9.50
par sac de 35 litres	1.90	Rouleau de 10	19.00
par sac de 60 litres	3.40	Rouleau de 10	34.00
par sac de 100 litres	6.20	Rouleau de 5	31.00

Sur présentation d'un certificat médical des sacs taxés sont offerts par la commune pour les personnes souffrant de problèmes de santé soit 30 sacs de 35 litres par 6 mois. Les sacs seront remis au guichet de l'administration.

80 sacs taxés de 35 litres sont également offerts aux nouveaux parents à chaque naissance.

➤ **pour les entreprises**

par entreprise, selon le volume des déchets (taxe au sac ou au conteneur)

Pour le ramassage en conteneurs, les taxes sont fixées comme suit	380.00
---	--------